Élu·e·s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 10 octobre 2022

Intervention d'**Eric BAINVEL**

Délibération n°1 : COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DÉCHETS

Bonjour,

Comme chaque année nous est présenté le rapport métropolitain concernant la gestion des déchets. J'en profite pour signaler à celles et ceux qui sont présents et présentes soit physiquement soit par l'intermédiaire de la diffusion vidéo, que nous avons réalisé un petit dossier sur cette problématique que vous pouvez trouver sur notre site. Je recommande aussi l'excellent ouvrage de Flore Berlingen : Recyclage, le grand enfumage. Comment l'économie circulaire est devenue l'alibi du jetable ? aux éditions de l'échiquier.

Nantes métropole s'affirme rien de moins que « territoire sobre en ressources et engagé », et attention les yeux, annonce l'objectif de réduire de 20 % les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant et habitante en 2030 par rapport à 2010. Or, cela semble en fait impossible, malgré les efforts que Maël Coppey insuffle depuis 2020 (tel l'abandon du tri-sac après une enquête auprès des usagers et usagères ou l'expérimentation de l'apport volontaire en composteur sur les quartiers Nord). En effet on a réduit de 7 % seulement la quantité en 12 ans. Il faudrait donc réduire la quantité de déchets de 13 % en 9 ans pour atteindre l'objectif.

Depuis le rapport 2020 est mis en avant le réemploi, le compostage, un plan de prévention du gaspillage alimentaire et une sensibilisation à la réduction des déchets, ce qui va dans le bon sens. Mais c'est uniquement un effort individuel qui est demandé. On renvoie à l'individu la responsabilité de la création des déchets. Jamais il n'est questionné la responsabilité du système économique et social dans lequel nous vivons.

Et comment s'en étonner.

Car le but du recyclage tel qu'il est mis en place n'est pas de remettre en question les principes de l'économie de marché ni ceux de la croissance économique,

responsables de la destruction écologique et du dérèglement climatique. Il vise simplement à limiter et intégrer le coût des dommages environnementaux dans les mesures du développement, c'est à dire en terme économique néoclassique, d'internaliser les externalités. L'industrie du recyclage est une industrie comme une autre qui nécessite pour fonctionner des ressources en matériaux et beaucoup d'énergie. Jamais n'est posé le problème de la non recyclabilité de nombreux déchets et du non recyclage de déchets qui pourraient l'être, car non rentables économiquement. On fait croire à la population que le recyclage est total et à l'infini. Pourquoi alors limiter notre consommation et notre production de déchets. Le slogan en première page en est l'illustration : « Nos déchets ont de la ressource ». Comme le remarque Jean Baptiste Bahers, géographe nantais, chargé de recherche au CNRS, spécialiste des politiques d'économie circulaire et de gestion des déchets : « si on suit la logique industriel, dans une logique de croissance et d'accumulation, oui, on va devoir produire toujours plus de déchets pour alimenter cette économie ». D'ailleurs les filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ont été créées, et sont pilotées et détenues par les industriel.le.s qui en sont leurs adhérent.e.s. Ils n'ont donc aucun intérêt à limiter leurs productions, et donc la production de déchets. Ensuite se sont les REP qui conçoivent et appliquent le barème des malus aux entreprises contrevenantes. Il est logique donc qu'ils rechignent à appliquer ces pénalités financières à leurs propres adhérents et dirigeant.e.s. Le résultat est que ce sont nous les usagers et usagères et les collectivités et donc les contribuables qui assumons véritablement la charge financière du recyclage. Et bien sûr l'environnement qui ne cesse de se dégrader que ce soit en termes de pollution, d'effondrement de la biodiversité et du dérèglement climatique.

Enfin le système technique industriel du recyclage est fondé sur le transport des déchets, parfois sur de très longues distances, le plus souvent en camion, comme le montre la cartographie des repreneurs des matières issues du tri,p 21 de la synthèse, qui génèrent des pollutions et de fortes émissions de CO2. C”est ce que nous avons pu constater, nous élu.e.s de Saint Herblain En Commun, lors de notre visite de l’usine Arc En Ciel (quel doux euphémisme que ce nom relevant purement du greenwashing) en septembre dernier. Une noria de camions. Qu’est devenu le projet de transport par voie maritime, moins polluant et moins émetteur de CO2 ?

C'est pourquoi si l'on veut réellement réduire les déchets et donc notre empreinte écologique, il est nécessaire avant tout de réduire notre production de déchets. C'est d'ailleurs ce que clame le slogan qui figure en dernière page du rapport : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Slogan qui sonne malgré tout un peu creux face au reste du rapport qui lui valorise avant tout le recyclage et qui semble être inscrit surtout pour désamorcer toute critique écologique.

Nous sommes dans une forme de schizophrénie car les 2 démarches diffèrent totalement quant à leur approche et leur objectif : quand la première cherche à faire de nos déchets des ressources, la seconde vise à ne pas faire de nos ressources des déchets. Il faut donc choisir. Soit réduire, c'est à dire décroître en développant la sobriété, pour des raisons écologiques et humanistes. Soit continuer à produire pour alimenter une industrie et donc continuer la destruction écologique et l'humanité.

Qu'est-il donc prévu quant à une réflexion globale concernant notre impact collectif et particulièrement en direction des classes sociales les plus riches et les plus destructrices écologiquement et paradoxalement les moins impactées par la destruction écologique ? Qu'en pensez-vous Monsieur le maire qui êtes aussi vice-président de la métropole ?

Et que pensez-vous des propositions que nous vous faisons en tant qu' élu.e.s, mais aussi membres de l'association citoyenne Saint Herblain En Commun.

- Nous proposons la suppression du plastique et des objets à usage unique dans tous les services gérés par les collectivités locales et en particulier à Saint-Herblain. Qu'en pensez-vous Mr le maire pour Saint-Herblain ? Et qu'est-il prévu à ce sujet quant à votre projet de nouvelle cuisine centrale ?

- Nous proposons d'inciter financièrement les commerces en fonction de critères de non production de déchets, de réemploi, de réparation. Qu'en pensez-vous Mr le maire pour Saint Herblain ?

- Nous proposons d'inciter par des aides financières le système de la consigne pour les bouteilles et donc les moyens de nettoyages des bouteilles. Qu'en

pensez-vous Mr Le Maire ?

- Nous proposons de concentrer les efforts à améliorer le tri et le traitement des déchets qui en valent vraiment la peine et qui sont le plus facilement et efficacement recyclables. Qu'en pensez-vous Mr Le Maire ?

- Nous proposons de développer une communication honnête sur le recyclage c'est à dire qui ne passe pas sous silence les impacts négatifs. Le bilan carbone de la filière métropolitaine, la consommation de matières chimiques et d'eau, le taux de non recyclabilité des produits, le taux de perte de ressources, le taux de consommation de ressources vierges devrait être communiqué à la population afin de permettre une prise de conscience de chacun et chacune. Qu'en pensez-vous Mr Le Maire ?

- Nous proposons que la métropole et les communes qui le souhaitent, dont la nôtre évidemment, et d'autres métropoles et / ou communes, avec l'appui d'associations et de la population et des député.e.s favorables, développent une campagne afin que soit adopté des lois en faveur du réemploi, de la réparation, de la fin de l'obsolescence programmée, de la non incitation à la surconsommation avec la remise en cause de la publicité commerciale. Qu'en pensez-vous Mr Le Maire ?

- Enfin nous proposons la mise en place dans notre commune d'une éducation systématique aux déchets dans les écoles, aux agents de la mairie et aux élu.e.s, avec la mise en place d'infrastructures adéquates et l'éducation à leur bonne utilisation, tels par exemple les composteurs. Qu'en pensez-vous Monsieur Le Maire ?

Merci pour votre écoute et surtout Mr le maire ou l'adjointe en charge du dossier pour vos réponses à nos questions.